

Décret 07-622 2007-08-27 PR-PM-MI portant création d'un Haut Comité National de Facilitation du Commerce et des Transports

Vu la Constitution ;

Vu le Règlement N°14/06-UEAC-160-CM-14 du 14 Mars 2006 portant adoption du Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit en Zone CEMAC ;

Vu le Décret N°264/PR/PM/MI/2006 du 08 Mai 2006, portant Organigramme du Ministère des Infrastructures ;

Vu le Décret N°039/PR/PM/2007 du 18 Janvier 2007, portant Structure Générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu le Décret N°223/PR/2007 du 26 Février 2007, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°229/PR/PM/2007 du 05 Mats 2007, portant nomination des membres du Gouvernement ;

1

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er : Il est créé en République du Tchad, un Haut Comité National de Facilitation du Commerce et des Transports.

Article 2 : Le Haut Comité National de Facilitation du Commerce et des Transports a pour mission l'amélioration des échanges commerciaux, du transport et du transit sur les principaux corridors notamment ceux de la zone CEMAC et à travers la mise en vigueur de la procédure du Transit Inter-Etats des pays de l'Afrique Centrale (TIPAC).

À ce titre, il est notamment chargé :

- de coordonner les actions tendant à lever les obstacles au développement du commerce et des transports ;
- de créer les conditions d'un dialogue entre les parties prenantes ;
- d'harmoniser les procédures en vue de réduire le délai et les coûts du transit ;
- de préconiser des politiques concernant les investissements futurs liés à la facilitation et au développement du commerce.

Article 3 : Le Haut Comité National de Facilitation du Commerce et des Transports formule des recommandations sur des sujets ayant trait au développement du commerce et des transports, sur l'intérêt du Tchad à adhérer aux conventions internationales ayant pour objet de faciliter le transport international et le commerce.

Signature : le 27 août 2007

Idriss Déby Itno, Président de la République
Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ahmad Allam-mi, Ministre de Relations Extérieures

